

Langues officielles—Loi

Je ne suis pas d'accord avec le député. Je ne vois pas pourquoi il y aurait conflit entre le contrôleur général et le vérificateur général si le vérificateur général reçoit un certain mandat en vertu de la loi. Cependant, nos opinions diffèrent seulement quant à l'application de la loi. Nous sommes foncièrement d'accord sur l'importance du travail du vérificateur général et du contrôleur général.

Au cours du débat, des députés de tous les partis ont bien montré à quel point ils s'intéressent au rôle que peut jouer le Parlement au XX^e siècle, en signalant que les outils dont dispose le Parlement sont insuffisants, étant donné qu'une partie des fonctions du Conseil du Trésor, du contrôleur général, du vérificateur général et finalement du Parlement lui-même pour ce qui est de contrôler les dépenses du gouvernement . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 4 heures?

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On conviendra sans doute que tout a été dit sur le bill C-10 et le poste de contrôleur général. Si vous avez suivi le débat, monsieur l'Orateur, tout le monde a insisté sur l'importance de ce poste. S'il y a consentement unanime, nous pourrions sans doute passer à la troisième lecture. Peut-être pourrions-nous rendre cela officiel.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de faire cela si je pouvais dire à mon bon ami, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lefebvre) que j'ai tout dit ce que j'avais à dire sur la question. D'ailleurs, on me dit que d'autres députés aimeraient peut-être intervenir dans le débat. Au cas où il entretiendrait quelque crainte à ce sujet, je l'assure que je ne prévois pas que le bill passera beaucoup de temps devant la Chambre.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, est-ce à dire qu'on n'est pas d'accord pour adopter le bill en troisième lecture aujourd'hui?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aurais été très heureux de voir le bill lu pour la troisième fois aujourd'hui, sauf que j'ai à peine commencé à dire ce que j'ai à dire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il semble bien que nous n'ayons pas le consentement unanime. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires prévues à l'ordre du jour, soit aux bills publics, aux avis de motion et aux bills privés.

● (1602)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE VISANT À PRÉCISER LE STATUT DES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Pierre De Bané (Matane) propose: Que le bill C-202, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, soit lu pour la

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

2^e fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

—Monsieur le président, le bill que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui conjointement avec mon collègue le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) a trait à l'unité du pays ou autrement dit au problème de l'inégalité d'un des deux groupes fondateurs de ce pays. En effet, monsieur le président, autant tout le monde est d'accord pour parler en faveur de l'unité de notre pays, autant lorsqu'on veut approfondir les moyens qu'il faut utiliser pour s'assurer de cette unité, autant à ce moment-là les voix deviennent moins fortes, pour ne pas dire divergentes. Rappelons-nous l'incident survenu il y a un an ou deux à Vancouver alors que l'on voulait retenir un des 12 canaux de télévision pour la langue française et les cris de protestation qui se sont élevés de la part de la majorité anglaise de la métropole de la Colombie-Britannique.

Et je me suis demandé, à ce moment-là, quel était le groupe qui était le moins ardent dans la défense de ce pays? Dans quelle mesure est-on sincère si, d'une part, on parle en faveur de l'unité canadienne et, d'autre part, on n'est pas prêt à en payer le prix? Dans quelle mesure sont sincères les gens d'Essex en Ontario où la majorité des membres de la commission scolaire ne sont pas plus sécessionnistes que le gouvernement du Québec actuel lorsqu'ils refusent d'obtempérer au vœu du groupe important francophone qu'ils ont chez eux? A mon avis, c'est très facile de parler en faveur de l'unité canadienne, de la justice, de la vertu et de la maternité, mais ce qui est important, c'est lorsque l'on passe des gestes aux actes concrets.

A mon avis, ce n'est pas en parlant uniquement d'unité canadienne que l'on va régler le problème, mais lorsque la majorité anglaise de ce pays va accepter certaines mesures pour faire en sorte que les deux groupes aient l'égalité des chances. Je me souviens de cette phrase fameuse du chef de l'opposition officielle en 1930, lorsque le gouvernement libéral d'alors présentait un projet de loi pour que les billets de banque et la monnaie au Canada soient imprimés dans les deux langues officielles, et à ce moment-là le chef de l'opposition avait fait la déclaration suivante, rapportée dans le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme: Je suis contre ce projet de loi parce qu'il met en danger l'harmonie qui a toujours existé entre les deux peuples fondateurs. Où est cette harmonie, monsieur le président, si l'on a peur de reconnaître les droits des francophones? On se souvient sans doute de ce discours fameux que le sous-ministre des relations fédérales-provinciales, M. Gordon Robertson, prononçait dans un passé récent où il brossait un tableau de toutes les injustices qui ont été commises à l'égard des francophones dans chacune des provinces canadiennes. Il terminait en disant: Au fond, l'histoire du Canada a été l'histoire de la mesquinerie de l'esprit et du cœur.